



Ministero degli Affari Esteri
e della Cooperazione Internazionale

AMBASSADE D'ITALIE À PARIS

CENTRO INTERSERVIZI AMMINISTRATIVI

PROCES VERBAL N° 4

Procédure ouverte conformément à l'art. 7, paragraphe 3) du décret ministériel n° 192 de 2017 et modifications ultérieures

Ouverture de l'offre technique

SEANCE PUBLIQUE

Procédure du marché

Objet	ACQUISITION DU SERVICE DE NETTOYAGE POUR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN France en 2 LOTS
Valeur du marché	€ 442.000,

Lot N.2

Objet	ACQUISITION DU SERVICE DE NETTOYAGE POUR LES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN FRANCE
CIG	B456251EFF
Valeur du marché	€ 40.000,00
Choix du contractant	Procédure ouverte -Offre économiquement la plus avantageuse
Modalité	TELEMATIQUE

ATTENDU

que, par le procès-verbal n°1 du 16.01.2025 et n.2 du 27.1.2025, auxquels il est fait intégralement référence, la Commission de sélection des offres réunie en séance publique a procédé à examiner la documentation administrative contenue dans l'enveloppe A) afin de vérifier que les concurrents remplissent les conditions subjectives demandés par l'appel d'offre ;

Cela étant précisé

Le 7. Février 2025 à 10h40, la Commission de sélection des offres réunie avec le RUP (Responsable unique du projet) en séance publique, en mode streaming sur la plateforme TRASPARE prend acte de la présence en modalité streaming du suivant représentant de l'opérateur économique :

Concurrent	Présent	Représentant
DERICHEBOURG Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	OUI	M. Roques Emmanuel

La Commission procède à l'ouverture de l'enveloppe « B » contenant la documentation technique et à la vérification de l'exactitude formelle de la documentation qu'elle contient, avec le résultat suivant :

Participant	Information sur l'enveloppe technique	Evaluation
DERICHEBOURG Type de participation : Opérateur économique individuel (décret législatif 36/2023, art. 65, alinéa 2, lettre a) : entrepreneurs individuels, y compris les artisans, et entreprises, y compris les coopératives	Nom file: MEMOIRE TECHNIQUE REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES ITALIENNES EN FRANCE.zip Dimension file: 1.01 MB Empreinte MD5: 039c68bc53efb75c25924746ed3f4855	Admis à la suite

Après avoir terminé les opérations susmentionnées, le Président annonce qu'il notifiera au soumissionnaire, comme prévu par l'appel d'offres, la date de la séance publique pour l'évaluation de l'offre économique.

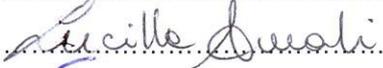
La session est clôturée à 10h50 .

Paris, le 7.2.2025

Lu, confirmé et signé

La Commission :

Président, Carlo Siciliano..... 

Membre, Lucilla Amati..... 

Membre, Emanuele Marrani..... 

Le Responsable unique du projet (RUP)

Roberta Massari..... 